

# Handicap psychique et formation professionnelle



Livret à l'usage  
des professionnels des  
centres de formation et  
des référents de parcours.

[www.srfph-aquitaine.fr](http://www.srfph-aquitaine.fr)

## AVANT-PROPOS

**A**ccueillir une personne qui présente un handicap psychique en formation peut sembler complexe pour les professionnels des centres de formation.

C'est pourquoi, réunis dans le cadre du Schéma Régional pour la Formation des Personnes Handicapées (SRFPH Aquitaine), les partenaires spécialisés de l'AGEFIPH en charge d'accompagner l'insertion professionnelle de personnes présentant un handicap psychique ont souhaité contribuer, par ce livret, à outiller les professionnels de la formation et de l'insertion.

L'enjeu majeur est ainsi de rendre possible l'accès à la qualification de ces personnes.

Déconstruire certaines représentations, donner des éléments de compréhension du handicap psychique et communiquer des indications pratiques qui favoriseront la compensation du handicap en formation, telles sont les ambitions de cet écrit collectif.

Ce travail s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui a permis la reconnaissance officielle du handicap ayant pour origine des troubles psychiques. Reconnaissance dont l'un des objectifs essentiels est de permettre la mise en place de mesures visant la compensation du handicap psychique, notamment en termes d'accompagnement, mais aussi par la mise en place de conditions de formation adaptées, sous la responsabilité de la direction du centre de formation.

(cf. article D5211-1 et suivants du Code du travail).

[www.srfph-aquitaine.fr](http://www.srfph-aquitaine.fr)

# Accueillir en formation une personne présentant un handicap psychique

**Parmi les principales caractéristiques des personnes en situation de handicap psychique nous trouvons la souffrance et d'importantes angoisses, en particulier face à la peur de l'échec. Il est important de pouvoir garder ces deux éléments présents à l'esprit, en particulier quand des comportements et des positionnements pouvant paraître inadaptés se manifestent. C'est en tenant compte de la souffrance psychique de la personne et de ses ressources que, nous pourrons, avec elle, aménager des parcours de formation adaptés.**

# Quelques idées reçues...

**“Cette personne est bizarre, elle a des comportements bizarres...”**

*Et pourtant, ce n'est ni une provocation ni de la mauvaise volonté.*

Une personne en situation de handicap psychique ne manifeste pas forcément des symptômes spectaculaires, mais peut avoir un comportement qui peut être perçu comme “bizarre” (mots, attitudes, perceptions).

Or, ce n'est pas une provocation de la personne, ni de la mauvaise volonté, mais la manifestation de ses difficultés, de sa souffrance ou le reflet d'un sentiment d'inquiétude important.

Cet état de fait l'amène parfois à répondre de manière “particulière” à son environnement ou aux sollicitations extérieures.

Le handicap psychique n'est que rarement visible au premier coup d'œil, mais il peut se percevoir notamment dans le discours, par une difficulté de parole, de pensée ou de rencontre avec l'autre...

**Des bizarreries pourtant à respecter**

Il importe de respecter la singularité de la personne même si elle peut parfois dérouter.

Ce faisant, cela contribue à la sécuriser et ainsi nombre de ces comportements tendent à diminuer, voire à disparaître.

Paul ne supportait pas l'idée de la fin de l'entretien avec son conseiller. Il s'est enfui du bureau, sans saluer son interlocuteur.

**“Elle va poser des problèmes dans le groupe, au groupe...”**

*Et pourtant la personne peut, à certaines conditions, se réaliser dans un collectif.*

- La personne peut se sentir intégrée au groupe sans pour autant y participer « activement », que ce soit en termes de participation orale ou d'échanges avec le collectif.
- La personne peut avoir certaines difficultés à repérer et à identifier la distance adéquate à adopter avec le collègue stagiaire ou le formateur. Ainsi, elle pourra manifester un comportement d'inhibition, de repli, voire d'isolement à certains moments de la journée ou à l'inverse des attitudes de débordement émotionnel, en lien avec les difficultés présentes ou avec son histoire de vie.
- Parfois, pour se sentir bien dans le collectif, la personne a besoin de choisir un tiers, perçu comme plus réceptif, à l'écoute ou disponible qui jouera le rôle de trait d'union entre elle et le groupe.

**Attitudes propices du formateur :**

- **Le formateur doit respecter les moments de repli ou d'isolement de la personne et lui permettre de trouver la place qui lui convient dans le groupe.**
- **Il peut intervenir pour rassurer la personne et l'aider dans l'appréciation d'une distance relationnelle appropriée.** Il peut également l'aider à repérer les bons interlocuteurs.
- **Le formateur peut donner du sens à certaines attitudes de la personne en formation.** Il ne s'agit pas de nier les différences mais d'aider à la lecture du comportement et à une plus grande tolérance du groupe face à la différence.
- **Le formateur devra être attentif à ce qui fait lien pour la personne et à ce qu'elle a pu elle-même « bricoler »** pour être présente, pour être là. En effet, sa présence démontre déjà sa motivation.

**“Elle pourrait être agressive, voire violente...”**

*Et pourtant l'agressivité est une des composantes de l'être humain et non une particularité des personnes en situation de handicap psychique.*

De nombreuses études ont montré, à l'inverse de cette représentation, que les personnes en situation de handicap psychique sont deux fois et demi plus victimes d'actes d'agressivité ou de violence, que l'ensemble de la population.

Une des dernières études américaines (2009)\* montre également que l'agressivité chez des personnes souffrant de troubles psychiques peut se manifester si elle est associée à divers facteurs prévalents (addiction, histoire de violence dans la vie de la personne, contexte environnemental...).

En effet, les comportements d'agressivité ou de violence sont le plus souvent issus d'un sentiment d'impuissance ressenti par la personne ; les troubles psychiques ne les engendrant pas à eux seuls.

Très perméable aux conditions environnementales (sensibilité extrême aux regards, mots ou attitudes) il est possible de prévenir certaines de ces conduites par la mise en place de conditions de formation qui auront été identifiées comme adaptées à la personne.

**Conditions propices**

- **Etre attentif aux mots employés avec la personne.** Par exemple, la personne peut être sensible aux modalités de restitution de certaines évaluations. Il est donc préférable de conforter ses acquis plutôt que

de souligner ses difficultés ; ceci afin d'éviter à la personne de se sentir jugée.

Il sera conseillé de ne pas vouloir tout expliciter dans le détail, mais d'avoir le souci de faire des phrases courtes, les plus objectivables possibles.

- **Etre vigilant quant aux attitudes, au comportement dans la rencontre, ainsi qu'à la manière dont la personne reçoit et s'approprié l'information.**
- **Constituer un lien entre le collectif et la personne lorsque cela est nécessaire.** Il sera utile de préserver un espace d'échanges entre le groupe et la personne en cas de difficultés, afin de désamorcer d'éventuelles situations dans lesquelles la personne pourrait être incomprise ou mise à mal.
- **Etre soucieux de conserver un positionnement bienveillant et non intrusif à l'égard des personnes.** Par exemple, une personne peut avoir le désir de traduire quelque chose de ses difficultés au formateur sans pour autant avoir envie de « tout » lui dire.

- **Se soucier du degré d'autonomie demandé dans certaines formations et vérifier qu'il ne mettra pas davantage la personne en difficulté.** En effet, les personnes peuvent être rapidement débordées par l'importance des tâches à réaliser et par des difficultés dans l'organisation du travail personnel à fournir.

\* « The intricate link between violence and mental disorder » Elbogen E. Et al. Archives of General Psychiatry, 2/2/09,66(2):152-61



# Quelques idées reçues...

**“Elle ne peut pas suivre une formation en milieu ordinaire. Elle n’ira pas au bout et sera souvent absente”**

**Et pourtant, une personne présentant un handicap psychique peut suivre l’intégralité d’une formation, si certaines conditions sont proposées.**

Elle pourra avoir une présence régulière en formation si elle bénéficie d’un accompagnement et de conditions de formation adaptées à sa situation.

En cas de doute sur sa motivation, se souvenir que si elle s’est levée et qu’elle est là, cela constitue la preuve même de sa motivation. La prise en compte de la fatigabilité de la personne sera une condition déterminante pour mener à bien la formation.

De même, les facteurs externes peuvent fortement impacter son vécu en formation, et doivent être pris en compte (la question du transport par exemple, la situation financière, le logement, la fatigabilité...).

## Conditions favorables pour envisager une formation

- Avoir un projet professionnel validé, notamment au regard du handicap.
- La personne connaît et exprime les contraintes liées à sa problématique de santé.
- Elle est capable de mettre en place des stratégies personnelles de compensation de son handicap, sur lesquelles il conviendra de s’appuyer.

## Environnement propice

- **Des intervenants sensibilisés au handicap psychique** (équipe pédagogique, jury d’examen, tuteur entreprise, encadrant technique...)
- **Des conditions de formation adaptées** (adaptation du rythme, de la durée, d’outils pédagogiques...)
- **Une attention particulière aux éléments connexes à la formation** (hébergement, transport, constitution du dossier administratif de rémunération...)
- **Un accompagnement personnalisé tout au long de la formation** (réassurance, soutien).

**“Elle ne comprend pas tout. Elle ne peut pas apprendre”**

**Et pourtant le handicap psychique ne se caractérise pas par une altération des capacités cognitives.**

**Le handicap psychique est à différencier du handicap mental, duquel il se distingue par la variabilité des symptômes dans le temps. Il n’y a aucune corrélation entre le handicap psychique et le quotient intellectuel.**

Certaines conditions (environnementales, personnelles, relationnelles...) peuvent cependant impacter les capacités de compréhension et d’apprentissage. Les difficultés psychiques sont la plus part du temps accompagnées de troubles émotionnels (stress, anxiété) et comportementaux (repli sur soi, isolement) qui peuvent influencer, entre autres, la concentration, l’attention, la mémorisation et la réactivité de la personne.

Les retentissements de ces troubles nécessiteront d’être compensés par une adaptation des conditions de formation.

## Accueillir en formation une personne présentant un handicap psychique

### Méthodes pédagogiques favorables

- **Une pratique de la technique de reformulation régulière** (s’assurer de l’appropriation par la personne.)
- **Un soutien pédagogique individualisé**, qui doit rester dans la limite du temps défini comme adapté à la personne (en tenant compte de sa fatigabilité).
- **Une prudence vis-à-vis des méthodes d’auto-formation** avec les personnes qui n’ont pas une aptitude développée à l’autonomie et qui peuvent dans ce cadre se sentir en difficulté (sentiment d’abandon, d’incompétence, de perte de repères...)
- **Les techniques de remédiation cognitive**: dans le champ de la pédagogie, la remédiation cognitive désigne l’aide apportée, afin de faciliter l’actualisation des potentialités cognitives de la personne, pour une plus grande efficacité intellectuelle.

**Ces méthodes pédagogiques ont pour objectif de maintenir la motivation de la personne, de mobiliser ses savoir-être, ses savoir-faire et de soutenir son estime d’elle-même.**

Une réflexion collective est nécessaire pour identifier les conditions de formation adaptées à la personne.  
En Aquitaine des prestations sont mises à disposition des professionnels pour faciliter la mise en œuvre des aménagements (RECAP, ETAPE+, ACCEA)

\* RECAP : Rencontre d’Expertise Croisée pour l’Accessibilité Pédagogique  
ETAPE+ : Expertise Technique d’Accès Préalable à l’Entrée en apprentissage.  
ACCEA : ACCESSibilité des formations par l’Apprentissage.

Marie s’isole pendant la pause-déjeuner. Dans sa voiture, elle liste par écrit ce qu’elle vient de faire le matin même en cours. Cela la rassure.



www.srfph-aquitaine.fr



Accueillir en formation une personne présentant un handicap psychique



# La parole d'Ana

Ana a 51 ans.

Elle bénéficie d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) depuis déjà quelques années, obtenue en raison des troubles auditifs pour lesquels elle est appareillée.

## Un projet: Technicienne agricole

L'accompagnement dont elle bénéficie avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) lui permet de réaliser un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en tant qu'ouvrière maraîchère dans une entreprise d'insertion. Suite à ce contrat, elle s'inscrit dans une formation de responsable d'exploitation et technicienne agricole. Elle fait part à l'organisme de formation de ses différentes contraintes, mais également d'une problématique psychique qui pourrait être une difficulté supplémentaire lors de sa formation.

Ana ne le souhaitant pas, aucun aménagement n'est prévu ni demandé en amont de la formation.

## Une situation de handicap identifiée

Quatre mois après le début de la formation, Ana commence à rencontrer des difficultés: une symptomatologie anxieuse apparaît dans des situations de changement ou lors de nouveaux apprentissages, notamment sur des nouvelles méthodes de travail. Elle énonce des troubles de la mémoire et de la concentration et des difficultés au niveau spatio-temporel. Elle décrit des moments de vérification de plus en plus importants sur son travail, ce qui de fait, augmente son temps d'exécution. Elle

repère des difficultés à s'adapter à la formation et à son rythme, d'autant plus dans les matières inconnues où elle a moins d'acquis.

## RECAP: l'organisation d'un partenariat pour identifier des compensations

Parallèlement, et du fait de ses difficultés à entendre les conversations, Ana peut se retrouver parfois isolée des autres. Pour l'organisme de formation, la situation d'Ana est préoccupante.

Une prestation RECAP est donc mobilisée auprès du SRFPH, afin de permettre à Ana d'étudier avec sa conseillère, l'organisme de formation et deux prestataires spécialisés dans les handicaps auditif et psychique, les aménagements envisageables.

## Des conditions de formation adaptées

Ana accepte d'être accompagnée par un prestataire spécialisé dans le cadre d'entretiens de soutien psychologique.

Entretiens qui ont ainsi permis de mieux prendre en compte son parcours et l'enjeu que représentait pour elle cette formation, mais aussi de lui signifier que cela n'était pas grave si elle n'arrivait pas à valider sa formation.

Cette posture a permis de réduire considérablement les angoisses d'Ana. Parallèlement, l'organisme de formation propose de faciliter l'accès d'Ana à la formation, en mettant en place plusieurs aménagements (réduction des écrits à présenter, temps supplémentaire de tutorat, salle individuelle...). Un partenariat est également travaillé entre le service accompagnant les personnes ayant un handicap auditif IRSA (Institut Régional des Sourds et des

Aveugles) et le prestataire spécialisé en matière de handicap psychique, ARI (Association pour la Réadaptation et l'Intégration) afin de préparer au mieux les aménagements en formation et la sensibilisation de l'équipe des formateurs.

Les symptômes anxieux diminuent au rythme des différents aménagements mis en place. Ana modifie sa méthode de travail et obtient une meilleure organisation personnelle et une meilleure concentration sur les activités demandées.

Au fur et à mesure, Ana investit le temps de travail supplémentaire avec sa référente, et sollicite ses collègues de promotion quand cela est nécessaire.

Ces derniers acceptent avec facilité cette situation particulière après qu'elle ait pu verbaliser certaines de ses difficultés.

## La validation d'une qualification

Lors des réunions regroupant l'ensemble des accompagnants, Ana avait souhaité ne pas présenter la totalité des écrits nécessaires à l'obtention de son diplôme. La mise en place des aménagements et les soutiens négociés dans le cadre de la prestation RECAP\* lui permettront finalement de présenter l'ensemble des modules et d'obtenir sa qualification à la même période que ses collègues de formation.

\* RECAP (Rencontre d'Expertise Croisée Pour l'Accessibilité Pédagogique cf. page 12)



# Zoom sur la posture du formateur

« L'attitude est le pinceau de l'esprit, elle colore toutes les situations »

Alexander Lockart

**La posture du formateur apporte une contribution essentielle à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.**

Il s'agit d'une approche pédagogique susceptible de favoriser l'échange en adoptant une attitude réflexive, une disposition d'esprit ouverte, une modalité souple de communication avec l'autre.

• Une personne ayant des difficultés psychiques est avant tout un jeune, un adulte, un parent, un citoyen.

• L'attitude du formateur n'est jamais neutre, elle participe à la création des situations.

• La participation active de la personne à sa formation est essentielle et permet l'identification de compétences disponibles, émergentes ou à stabiliser.

• Les interactions au sein du groupe en formation peuvent avoir des effets positifs sur les apprentissages des personnes fragilisées.

## Les attitudes propices du formateur:

• **Questionner la pertinence des notions classiques de la formation et des idées reçues.**

• **Avoir une attitude d'observation discrète, d'écoute et utiliser la reformulation.**

• **Trouver la « bonne distance » avec la personne.**

• **Créer un cadre de confiance dans lequel elle se sente respectée dans ce qu'elle est avec ses différences, notamment dans sa façon de communiquer. S'appuyer si nécessaire sur les compétences des partenaires spécialisés**

• **Repérer et valoriser les compétences au-delà de celles attendues dans le cadre de la formation (compétences transversales, résiduelles...)**

• **Veiller aux facteurs externes (logement, transport, situation financière) qui peuvent être déterminants sur le bon déroulement de la formation.**

• **Favoriser les outils qui amènent à la réussite et être attentif aux modalités de restitutions des évaluations, pour conforter les acquis et les possibilités d'évolution.**

• **Savoir demander l'appui de partenaires spécialisés quand l'organisation et/ou la réalisation de la formation (individualisation du parcours) apparaissent compliquées.**

## Les attitudes du formateur à éviter:

• Adopter la position du « Maître », de « celui qui sait », paraître avoir trop de certitudes ou d'idées basées sur des évidences, qui empêcheraient un échange favorable.

• Utiliser des phrases à connotation négative, qui pourraient conduire à un sentiment de jugement et ainsi entraîner un blocage, une attitude défensive ou au contraire une dévalorisation extrême de soi.

• Avoir des réponses immédiates aux problématiques posées par la personne sans prise de recul.

• Adhérer à ses attentes sans distance et tomber dans l'infantilisation ou dans le déni des difficultés.

Les prestataires spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes présentant un handicap psychique, peuvent vous aider à identifier les capacités de la personne à intégrer la formation.

# Le parcours de Didier

Didier bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire spécialisé dans le cadre de l'appui spécifique pour l'insertion des travailleurs handicapés présentant un handicap psychique, financé par l'AGEFIPH. Dans ce cadre, un projet de formation qualifiante nécessitant la mise en place de conditions de formation adaptées a été progressivement élaboré avec lui.

## La construction progressive d'un projet professionnel compatible avec son handicap

Trois années d'accompagnement ont été nécessaires pour que Didier soit capable de gérer les troubles relationnels, tels que : se situer en société, établir avec ses pairs le minimum de relations sociales et se trouver en capacité de faire des acquisitions en préservant sa santé mentale. Le projet professionnel a été établi au regard des centres d'intérêts de Didier, de ses qualités, des possibilités de se former à proximité de son domicile (il ne pouvait pas faire sa formation loin de son domicile familial) et des possibilités de trouver un poste que l'on pourra adapter. Le choix s'est donc porté sur la formation de "Technicien d'études en bâtiment". Le projet s'est mis en place avec la FCMB (Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment).

## RECAP : un partenariat pour étudier la situation de handicap en formation

La formation nécessitant des adaptations, le prestataire spécialisé APSP\* a convenu avec le centre de formation de solliciter le dispositif RECAP. RECAP a démarré après une phase de

positionnement, qui a permis de s'assurer que Didier possédait les pré-requis de la formation.

Une visite dans un cabinet d'architecture a également été organisée.

Lors de la réunion RECAP, l'organisme de formation, le prestataire spécialisé et le conseiller Pôle emploi référent du parcours ont conçu ensemble les différents aménagements à prévoir tout au long de la formation.

## Des conditions de formations adaptées aux contraintes du handicap

Il a tout d'abord été convenu d'adapter le rythme de la formation : la nécessité d'un mi-temps a conduit à proposer de doubler la durée totale de la formation. Une demande de dérogation a ainsi été présentée auprès du Conseil Régional, financeur de la formation. Avec son accord, la formation de Didier a donc été conçue à mi-temps, sur dix-neuf mois au lieu de neuf. Un accompagnement personnalisé mis en œuvre par le prestataire spécialisé a été conçu pour sécuriser le parcours : une rencontre par mois a été programmée avec le psychologue et une autre avec la chargée d'insertion. Ces entretiens ont eu pour but de rassurer Didier et de repérer les éventuelles difficultés. Des rencontres ont été en outre organisées avec les formateurs pour s'assurer du bon déroulement de la formation. De son côté, le centre de formation a également programmé les heures nécessaires pour accompagner Didier. Il s'agissait là de prévoir un volume d'heures non prévues dans le cadre habituel de la formation.

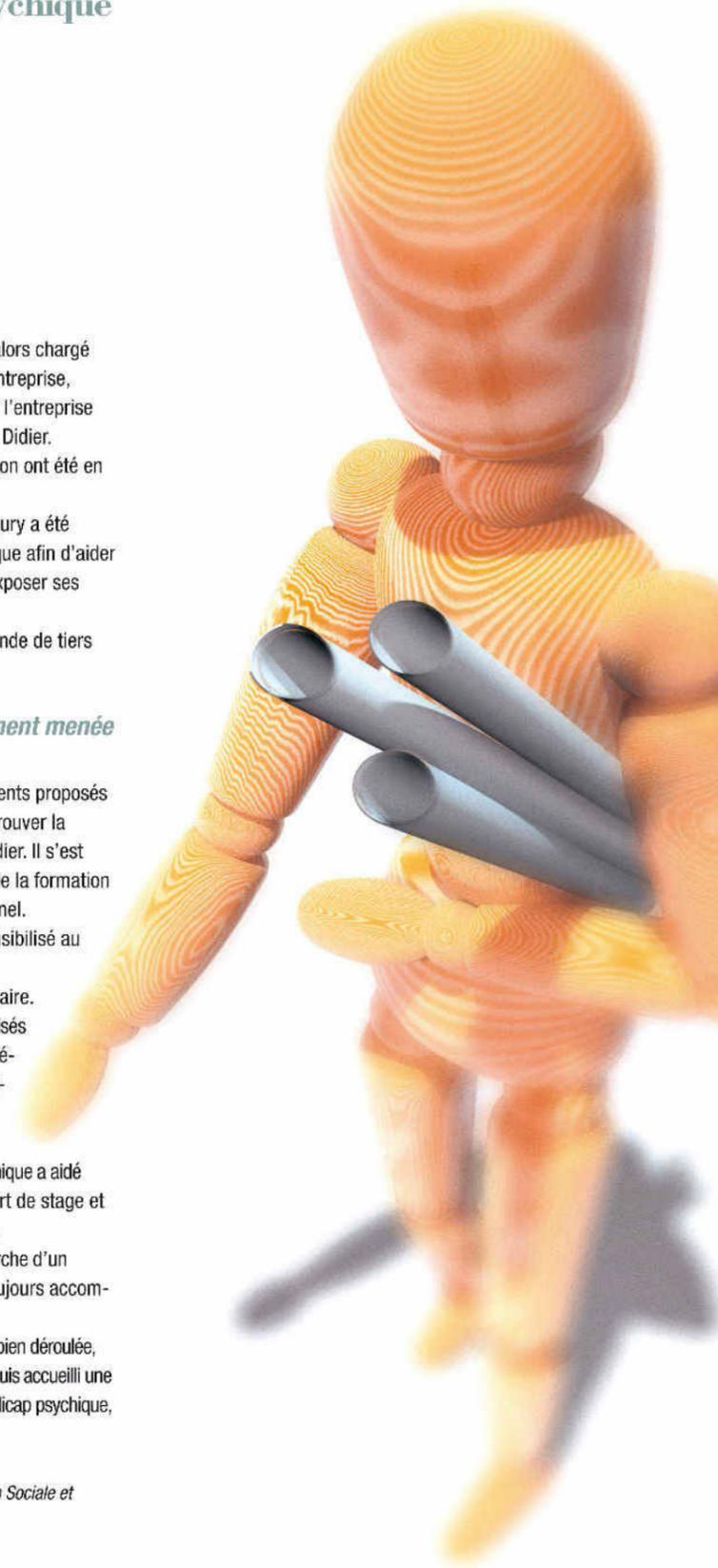
Le prestataire spécialisé s'est alors chargé de la recherche de stages en entreprise, permettant ainsi de sensibiliser l'entreprise aux difficultés relationnelles de Didier.

Les différents modes d'évaluation ont été en outre adaptés. Pour les oraux par exemple, le jury a été sensibilisé au handicap psychique afin d'aider Didier à gérer son stress et à exposer ses connaissances. Pour les devoirs écrits, la demande de tiers temps a été sollicitée.

## Une formation parfaitement menée et un examen réussi

L'ensemble des accompagnements proposés ont permis aux formateurs de trouver la bonne approche vis à vis de Didier. Il s'est parfaitement adapté au cadre de la formation et a obtenu son titre professionnel. Le jury a été préalablement sensibilisé au handicap. Le tiers temps n'a pas été nécessaire. Deux oraux blancs ont été organisés permettant à Didier de bien se préparer. Un tutorat en centre de formation et en entreprise a été mis en place. C'est ainsi qu'un formateur technique a aidé Didier pour la rédaction du rapport de stage et pour se projeter dans l'examen. Aujourd'hui, Didier est à la recherche d'un emploi à temps partiel. Il est toujours accompagné par l'APSP. Cette première expérience s'étant bien déroulée, le centre de formation FCMB a depuis accueilli une autre personne présentant un handicap psychique, actuellement en formation.

APSP (Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle)



Accueillir en formation une personne présentant un handicap psychique

## Une méthode pour adapter la formation : la coopération des acteurs

Deux années de pratiques expérimentales ont permis en Aquitaine de définir une méthode fondée sur la coopération entre acteurs, pour permettre à chaque centre de formation de développer l'accessibilité des formations professionnelles, conformément à ses obligations légales.

*Cette méthode consiste à regrouper autour du centre de formation (référé handicap et référé de l'action de formation) et de la personne, différentes compétences professionnelles complémentaires :*

- *Celle du référent de parcours*, qui est le plus souvent à l'origine de l'accompagnement vers la formation et qui a validé la pertinence du projet.

- *Celle d'un professionnel spécialisé dans le champ du handicap*, qui permet une identification plus fine des contraintes et des moyens pour les compenser.

Celui-ci sensibilise, conseille et accompagne le(s) formateur(s), tuteurs de stage, jury d'examens dans la mise en œuvre des adaptations, notamment en termes de posture.

**La fonction de référent handicap au sein du centre de formation *personne ressources sensibilisée et formée sur le handicap est primordiale pour développer l'accessibilité des formations.***

**Il anime et coordonne la coopération de l'ensemble de ces acteurs**

**Chaque acteur a une vision partielle, mais pour autant complémentaire de la situation.**

**Une réflexion collective aboutit à une richesse d'hypothèses d'aménagements, que le centre de formation n'aurait pas pu faire émerger seul.**

Collectivement, il sera alors possible successivement de :

- Identifier les contraintes liées au handicap de la personne, au regard des différentes composantes de l'environnement de formation (rythme / durée / méthodes et supports pédagogiques / modalités de l'alternance centre/entreprise) qui potentiellement peuvent constituer autant de « situations de handicap ».
- Définir les aménagements utiles à la compensation du handicap de la personne, tout au long de sa formation.

Les adaptations seront mises en œuvre selon le besoin identifié :

- *Lors des informations collectives*, pour s'assurer que la personne en situation de handicap a accès au même niveau d'information et de communication que les autres candidats.
- *Lors des épreuves de sélection et de positionnement sur la formation*, pour s'assurer que la personne puisse justifier de ses pré-requis et être en pleine capacité de réussir autant que les autres.
- *Lors de la formation en centre de formation (cours, atelier...) et lors des périodes en entreprise.*
- *Lors des évaluations* intermédiaires et des épreuves de validation finales.

**En Aquitaine, des prestations mises à la disposition des centres de formation, offrent un cadre pour la mise en œuvre de cette méthode de coopération entre acteurs :**  
**RECAP (Rencontre d'Expertises Croisées pour l'Accessibilité Pédagogique) : dans la formation continue**  
**ETAPE+ (Expertise Technique d'Accès Préalable à l'Entrée en Apprentissage)**

**Pour toutes informations concernant la mobilisation de ces prestations, nous vous invitons à contacter :**  
**La coordination du SRFPH Aquitaine au 05 57 29 20 12**



## Prestataires spécialisés dans le domaine du handicap psychique

**ARI Insertion :**

*Antenne Gironde :*

71 rue des Vivants 33100 BORDEAUX  
Tél. (+33) 5 56 57 51 39  
Fax (+33) 5 56 57 58 46  
ari.insertion@ari-accompagnement.fr

*Antenne Lot-et-Garonne :*

7 rue des Héros de la Résistance  
47000 AGEN  
Tél. (+33) 5 53 48 09 79  
ari.insertion47@ari-accompagnement.fr

*Antenne Dordogne :*

35, rue Fonbalquine 24100 BERGERAC  
Tél. (+33) 5 53 61 35 38  
ari.insertion24@ari-accompagnement.fr

**APSP :**

*Antenne Pays Basque :*

30bis, rue Pétricot - Bât. D 64200 BIARRITZ  
Tél. (+33) 5 59 22 21 00  
Fax (+33) 5 59 22 23 80  
biarritz@labo-apsp.fr

*Antenne Béarn :* CRAPS

19 avenue Château d'Este 64000 PAU  
Tél. (+33) 5 59 72 06 20

*Antennes Landes :*

1, rue Saint Exupéry 40000 Mont de Marsan  
06 27 94 25 29 / pdambes@apsp.asso.fr  
06 45 93 95 23 / dcurrakaba@apsp.asso.fr

*Permanence dans les locaux du COGERE :*

39 Route de l'Adour Le Pouy 40990 ST VINCENT DE PAUL

### Champs de Compétences

Appui à un diagnostic approfondi  
Elaboration du projet professionnel  
Validation du projet professionnel  
Intégration en entreprise ou en formation  
Suivi dans l'emploi  
Appui conseil au maintien dans l'emploi

Pour plus d'infos sur la nature des prestations, consulter le site :  
<http://www.srfph-aquitaine.fr>

Juillet 2013



Nous remercions les professionnels d'ARI Insertion et de l'APSP, qui ont accepté dans le cadre du SRFPH Aquitaine, de partager leurs expériences quotidiennes d'accompagnements, pour permettre la réalisation de ce livret.



202 rue d'Ornano,  
Immeuble Le Maréchal  
33 000 Bordeaux  
05 57 29 20 12



Schéma Régional  
pour la Formation  
des Personnes  
Handicapées

[www.srfph-aquitaine.fr](http://www.srfph-aquitaine.fr)

